

ANNEXE 1

CORPS DES ASPTS

Groupe	Fonctions	Grade	Montant annuel de la part fonction IPTS		Montant annuel de la part fonction IPTS majorée	
			Province	Île-de-France	Province	Île de France
Groupe 2	Fonctions nécessitant de l'encadrement et/ou un niveau de technicité important - Chef de section ou adjoint au chef de section - Chef de groupe ou adjoint au chef de groupe - Adjoint au chef de SLPT - Chef de GEC ou adjoint au chef de GEC - Chef d'antenne de SLPT - Chef de BT ou adjoint au chef de BT - Formateur - Personne ressource, notamment en identité judiciaire - Correspondant qualité - Fonction requérant une technicité particulière	ASPTS PRINCIPAL	8 449	9 903	10 522	10 958
		ASPTS	8 058	9 412	9 626	9 626
Groupe 1	Fonctions nécessitant un niveau de technicité habituellement requis - Agent d'exécution ou assistant technique - Agent d'accueil et de gestion des scellés	ASPTS PRINCIPAL	8 061	9 448	10 134	10 958
		ASPTS	7 708	9 004	9 626	9 626

CORPS DES TECHNICIENS PTS

Groupe	Fonctions	Grade	Montant annuel de la part fonction IPTS		Montant annuel de la part fonction IPTS majorée	
			Province	Île de France	Province	Île de France
Groupe 3	Fonctions à fortes responsabilités et/ou avec un niveau de technicité ou d'encadrement important ou exigeant - Structures de catégorie 3 : Chef de service ou adjoint au chef de service Chef de section ou adjoint au chef de section Chef de GEC ou adjoint au chef de GEC Chef de groupe ou adjoint au chef de groupe Adjoint au coordonnateur départemental ou zonal - Formateur - Fonction requérant une technicité supérieure reconnue par une qualification	TECHNICIEN EN CHEF	10 662	12 673	12 735	14 746
		TECHNICIEN PRINCIPAL	9 957	11 806	12 030	13 382
		TECHNICIEN	9 274	10 947	11 347	11 722
Groupe 2	Fonctions impliquant un encadrement intermédiaire et/ou un niveau de technicité important - Structures de catégorie 1 et 2 : Chef de service ou adjoint au chef de service Chef de section ou adjoint au chef de section Chef de GEC ou adjoint au chef de GEC Chef de groupe ou adjoint au chef de groupe Adjoint au coordonnateur départemental ou zonal Formateur en groupe 2 - Chef d'unité - Chef de cellule - Chef d'équipe - Fonction requérant une technicité supérieure	TECHNICIEN EN CHEF	10 131	12 042	12 204	14 115
		TECHNICIEN PRINCIPAL	9 485	11 245	11 558	13 318
		TECHNICIEN	8 860	10 459	10 933	11 722
Groupe 1	Fonctions nécessitant un niveau de technicité habituellement requis - Chargé de travaux techniques - Assistant technique - Conseiller	TECHNICIEN EN CHEF	9 612	11 441	11 685	13 514
		TECHNICIEN PRINCIPAL	9 025	10 701	11 098	12 774
		TECHNICIEN	8 455	9 981	10 528	11 722

CORPS DES INGENIEURS PTS

Groupe	Fonctions	Grade	Montant annuel de la part fonction IPTS		Montant annuel de la part fonction IPTS majorée	
			Province	Île de France	Province	Île de France
Groupe 3	Fonctions à fortes responsabilités et/ou avec un niveau de technicité ou d'encadrement important ou exigeant - Coordonnateur zonal - Conseiller technique central - Chef de section ou adjoint au chef de section en service central - Conseiller scientifique - Dans les structures de catégorie 3 : Chef de division ou adjoint au chef de division Chef de SRIJ ou adjoint au chef de SRIJ Chef de section ou adjoint au chef de section Chef de groupe ou adjoint au chef de groupe	INGENIEUR EN CHEF	14 833	18 001	16 906	18 992
		INGENIEUR PRINCIPAL	13 235	15 978	15 308	17 418
		INGENIEUR	10 921	13 045	12 994	15 118
Groupe 2	Fonctions impliquant un encadrement intermédiaire et/ou un niveau de technicité important - Coordinateur SCL - Coordonnateur départemental (grande couronne) - Dans les structures de catégorie 1 et 2 : Chef de division ou adjoint au chef de division Chef de SRIJ ou adjoint au chef de SRIJ Chef de section ou adjoint au chef de section Chef de groupe ou adjoint au chef de groupe - Dans les structures de catégorie 3 : responsable de projet	INGENIEUR EN CHEF	14 164	17 188	16 237	18 992
		INGENIEUR PRINCIPAL	12 621	15 236	14 694	17 309
		INGENIEUR	10 362	12 377	12 435	14 450
Groupe 1	Fonctions nécessitant un niveau de technicité habituellement requis - Coordinateur SCL ou adjoint au coordinateur - Responsable technique - Responsable scientifique - Chargé de travaux techniques en criminalistique	INGENIEUR EN CHEF	13 514	16 401	15 587	18 474
		INGENIEUR PRINCIPAL	11 996	14 482	14 069	16 555
		INGENIEUR	9 763	11 698	11 866	13 771

EMPLOIS FONCTIONNELS

Groupe	Fonctions	Montant annuel de la part fonction IPTS	
		Province	Île de France
Groupe unique	Emplois fonctionnels de niveau 1	22 509	26 307
	Emplois fonctionnels de niveau 2	21 344	24 563
	Emplois fonctionnels de niveau 3	19 825	22 816